



## La messagerie sécurisée

Un **service de messagerie sécurisée** est disponible à partir de votre « **espace Particulier** » sur le site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ».

L'accès est simple.

La messagerie est **sécurisée et accessible 24 h/24 et 7 j/7**.

Vous avez une vision de l'historique de vos demandes ainsi que de leur suivi.

Plusieurs étapes s'offrent à vous :

- la **création d'une demande** : sur la page d'accueil, vous sélectionnez le type de demande dans la rubrique « Écrire à l'administration » de la barre de menu. Vous avez le choix parmi cinq familles de demandes ;

- le **suivi des demandes** : vous pourrez consulter le détail et répondre à l'administration si nécessaire.

Vous recevrez un courriel sur votre boîte personnelle à chaque message de l'administration (réponse ou demande de précision de l'administration).

**Pour un échange protégé, simplifié, permettant un suivi de vos démarches avec l'administration**  
**Ayez le réflexe messagerie sécurisée.**

